



14, avenue Bouisson Bertrand
34090 Montpellier
<http://collectif34.fr>
creches@collectif34.fr
09 80 78 01 09 / 06 98 97 34 00

Charte des adhérents du Collectif34 des crèches associatives pour l'Accueil du Jeune Enfant

Cette charte énonce et établit les valeurs, les liens, les règles qui unissent les adhérents au Collectif 34 dans une vigilance commune afin de maintenir la qualité d'accueil du jeune enfant et de sa famille.

L'enfant est au centre du mode de pensée et de création de toute structure d'accueil, par le choix :

- ✓ D'un accueil personnalisé et individualisé.
- ✓ D'un regard concerté (parents/professionnels) et bienveillant envers l'enfant.
- ✓ D'un environnement riche, sensible, évolutif, sécurisé, adapté, mis au service du développement et des besoins spécifiques du jeune enfant.
- ✓ D'une attention à toutes les formes de son expression et à la juste parole qui lui est adressée.
- ✓ D'une vigilance à respecter le temps dont chaque enfant a besoin pour se déployer.

Les parents sont reconnus comme éducateurs privilégiés de l'enfant et maître d'œuvre des choix éducatifs.

- ✓ Ils ont le droit à l'écoute et au respect des choix, des désirs, des projets qu'ils ont pour leur(s) enfant(s).
- ✓ Ils ont le droit à une libre circulation dans le lieu d'accueil pendant les temps nécessaires à l'accompagnement de leur enfant ; l'espace doit, s'ils le souhaitent, leur être familier.
- ✓ Le lieu d'accueil est propice aux rencontres et aux solidarités entre parents.
- ✓ Ils ont droit à des temps d'échanges, d'observations, de questionnements avec les professionnels dans une interaction synergique construisant une co-éducation.
- ✓ Ils sont encouragés et soutenus à participer aux instances de décisions et de gestions des structures.

Les professionnels mettent en œuvre et organisent les projets, la dynamique de travail autour de l'enfant :

- ✓ Les temps de rencontre et d'échange sont ouverts à toute personne participant à l'accueil de l'enfant.
- ✓ Les professionnels bénéficient de temps, hors accueil des enfants, pour la réflexion, la coordination, l'analyse des pratiques.
- ✓ Les compétences professionnelles spécifiques à la petite enfance, connaissances théoriques, savoir-faire, savoir être, sont reconnus et valorisés par le projet pédagogique.
- ✓ Les conditions de travail (nombre de personnes et qualification nécessaires, formation, locaux, moyens matériels...) permettent aux professionnels de travailler dans un contexte serein, sécurisant et valorisant.
- ✓ Les professionnels soutiennent le projet associatif.

Toute structure se fonde sur une démarche de citoyenneté active et solidaire, par :

- ✓ L'accueil de toutes les familles quelles que soient leurs origines, leur culture et leur sensibilité.
- ✓ L'ouverture du lieu d'accueil sur son quartier, son village et le tissage des liens dans son environnement.
- ✓ La participation à la mise en réseau des structures d'accueil du jeune enfant.
- ✓ La promotion de la place du jeune enfant dans la société, en référence à la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant.
- ✓ Le rappel de la laïcité comme valeur associative.

Validé le 22/11/14

Signature de la Présidente du Collectif34

Signature de la Secrétaire du CA

Collectif-34 des crèches associatives

14, avenue Bouisson Bertrand 34090 Montpellier - Tel : 06 98 97 34 00 - coordination@collectif34.fr
Siret : 499 587 426 000 28